

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-001

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

TARIF CANTINE – PRIX DU REPAS

VU l'augmentation du prix du repas facturé par la mecs de Cerdagne,
VU la hausse des matières premières,
VU le coût de l'énergie,
VU la non augmentation des tarifs depuis l'année scolaire 2018/2019,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section de fonctionnement,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation du prix de repas de 20 centimes soit 4,50 € à compter du 01 septembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le tarif du prix de repas de la cantine à 4,50 € (quatre euros cinquante centimes) à compter du 01 septembre 2023.

DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et des pièces y étant relative

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230831-202308001-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023